

## Ville de LAMBALLE-ARMOR

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, à 19H00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 17 mars 2025.*

#### **PRESENTS :**

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUËT Philippe, JEGU Josianne, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

#### **ABSENTS :**

- BERNU Sylvain donne pouvoir à LE BOUCHER Colette,
- GILLARD Nadine donne pouvoir à L'HEVEDER Jérôme,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène donne pouvoir à LINTANF Goulven,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à URVOY Laurence,
- LE GUEN Nadège.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** GOASTER Samy

#### **Délibération n°2025-026**

Membres en exercice : 35 – Présents : 30 - Absents : 5 – Pouvoirs : 4

#### **AFFAIRES FONCIERES** **TRANSFERTS D'EMPRISES FONCIERES COMMUNAUTAIRES A LA COMMUNE**

Lamballe Terre & Mer et la commune ont mené une étude en interne sur les emprises foncières non bâties communautaires sur le territoire de Lamballe-Armor. Certaines emprises - hors parcs d'activités - héritées des différents projets communautaires, menés par Lamballe Communauté et le District, relèvent plutôt de la compétence communale, en raison de leur situation ou leurs usages actuels.

Lamballe Terre & Mer propose le transfert des emprises suivantes à la commune :

Désignation	Parcelles	Estimation surface	Observations	Prix de Cession
Pas de tir à l'arc de La Poterie	252 ZC 072p et 073p	4 726 m <sup>2</sup>	L'équipement sportif a été et réalisé par la commune. Intervention de géomètre nécessaire.	1 euro

Espaces verts + parking collège Simone Veil	270 ZO 379p	34 743 m <sup>2</sup>	Intervention de géomètre nécessaire.	1 euro
Liaison douce + passerelle collège Simone Veil	270 ZO 380, AB662, 665, 666 et 270 ZO 109p et 377p	2 900 m <sup>2</sup>	Intervention de géomètre nécessaire.	1 euro
Diverses parcelles bordant la rocade Est	270 ZP 057, 060, 062, 068, 070, 270 ZO 116, 270 D 636, 637, 666 142 ZA 092, 089, 086, 084 et 087	10 569 m <sup>2</sup>	Abords de domaine public	1 euro
Rue des Hauts Champs	142 BP 308, 311, 312, 315	432 m <sup>2</sup>	Borde le stade Louis Hingant et les bâtiments Sabot	
Coulée verte Pont de Coetquen	252 AN 276	6876 m <sup>2</sup>	Espace naturel	
Reliquat Rue des Olympiades	252 AN 397	11 m <sup>2</sup>	Abord de voirie	

Considérant que les acquisitions, inférieures au seuil de 180 000 €, ne sont pas soumises à l'avis des domaines délivré par la Direction Immobilière de l'Etat (DIE),

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- ACCEPTE d'acquérir les emprises, dans les conditions décrites ci-dessus,
- DIT que les frais de géomètre sont partagés entre la Commune et Lamballe Terre & Mer,
- DIT que les frais d'acte sont à la charge de la Commune,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le **31 MARS 2025**

Philippe HERCOUËT

Maire de Lamballe-Armor



*[Handwritten signature in blue ink]*

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **31 MARS 2025**

De la publication le **31 MARS 2025**

Pour le Maire  
Par délégation  
Lydie MICHEL  
Directrice  
Administration Générale

*[Handwritten signature in blue ink]*